



HAL
open science

Notes de papyrologie byzantine

Jean Gascou

► **To cite this version:**

Jean Gascou. Notes de papyrologie byzantine. Chronique d'Égypte; bulletin periodique de la Fondation égyptologique reine Elisabeth, 1983, 58 (115-116), pp.226-234. halshs-00003916

HAL Id: halshs-00003916

<https://shs.hal.science/halshs-00003916>

Submitted on 22 Apr 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Extrait de *CdE* LVIII, n°115-116, 1983.

Notes de papyrologie byzantine

CPR V 26 (Hermopolite ; 388 probablement, d'après Bagnall et Sijpesteijn, *ZPE* 24 (1977), 111-124).

Aux l. 395 et 635 de ce codex comptable, il est question d'un certain *Πκαλὲ Ἀμπιῶμις*, à identifier avec le *Πκαλῆς Ἀμπιῶμις* des l. 448 et 449. Les pl. 39 et 38 montrent que ce que l'éd., dans *Πκαλέ*, a lu κ est en réalité la lettre copte δ qui correspond d'ailleurs au *kappa* grec (1). Écrire donc *Πδαλέ*. Le scribe a utilisé indifféremment la forme grecque et la forme copte d'un même nom. La proximité du substrat culturel et linguistique vernaculaire, dans notre document, se traduit encore par divers faits notés par l'éd., comme l'alternance *Ψανκλόμ/Ψανκλώμις* (l. 3, 50, 564, 566, 773, 778), la graphie *Ταπσόϊς* au lieu de *Ταπόϊς* (cf. n. 500) et le mystérieux mot égyptien translittéré *ταμσορεμ* (l. 918 et 933).

CPR VI 63 (Hermopolis ; début 4e s.).

La l. 1 de cette pièce du dossier de l'*οἴνοπαραλήμπτης καὶ χειριστῆς* Apollonios (2), se présente comme suit :

]...ουστῶν καλλαινῶν οἴνου κνίδια ἕξ

Pour expliquer *καλλαινῶν* l'éd. renvoie à *P. Alex. Giss.* 12, 5, où le mot *καλλάϊνος*, d'après la n. 5, se réfère à ces faïences bleu turquoise dont les débris parsèment les sites romains d'Égypte.

Il y a là plutôt, me semble-t-il, une allusion aux *Καλλάϊνοι*, aux activistes de la couleur bleue de l'hippodrome, désignés formellement ainsi par *P. Cairo Isid.* 58, 13-14 (Karanis ; 315) (3). Je crois, plus précisément, que *CPR* VI 63, très probablement un ordre de paiement, comme la plupart des pièces de l'*Apolloniosarchiv*, avait trait à des fournitures de vin à des personnels du cirque d'Hermopolis. A l'appui de cette

(1) Cf. l'alternance *Πκῶλις/Πῶωλ*.

(2) Sur les titres d'Apollonios, voir *CPR* VI, p. 60-61 et LEWUILLON-BLUME, *CE* 54 (1979), 165.

(3) Voir aussi *P. Cairo Isid.* 57, 26-27 (il s'agit dans les deux cas d'un *factionarius* d'Alexandrie). Sur cette dénomination recherchée de ce qui est plus couramment appelé *βένετον μέρος* ou *μέρος Βενέτων*, voir A. CAMERON, *Circus Factions*, Oxford, 1976, 13 et 72. Sur le cirque en Égypte et les problèmes connexes, voir Z. BORKOWSKI, *Inscriptions des factions à Alexandrie*, Varsovie, 1981.

interprétation on peut alléguer d'autres textes du même dossier relatifs à des gratifications à des gens du « show business », un ἀϋλητής (n° 47), un ξυστάρχης (n° 41), un πύκτης (n° 50) (1). D'autre part, des distributions de vin à des cochers du cirque et autres spécialistes patronnés par la couleur bleue (μέρος Βενέτων), aussi bien qu'à des musiciens, comédiens et acrobates sont encore attestées en 565/66 à Oxyrhynchus par les comptes d'une sorte de collègue d'Apollonios, Phib, οἰνοχειριστής des Apions (2). Mon hypothèse sur CPR VI 63 semble confirmée par un examen de l'original aimablement pratiqué, sur ma demande, par J. M. Diethart. Ce dernier, suivi par H. Harrauer, propose de lire la l. 1 :]αριτου τῶν Καλλαῖνων κτλ., ce qui suggère, d'après les pièces parallèles du dossier, une restitution δὸς εἰς λόγον (vel εἰς ὑπηρεσίαν) NN κελ]λαριτου τῶν Καλλαῖνων κτλ. Il s'agirait donc d'un paiement en faveur d'un « Kellermeister » des Bleus (3).

Rea et Sijpesteijn ont reconnu dans *P. Strasb.* 287, 1 (Hermopolis ; 6^e s.), prêt adressé à une corporation (ἐργασία) τῶν σιππουργῶν τῶν Καλλαῖνου μέρους, une autre allusion aux Bleus d'Hermopolis (4).

On joindra à ce dossier *BGU* XII 2201 (Hermopolis ; mars/avril 565 ?) prêt adressé, l. 3, à un nyktostratège τοῦ Κωλλαῖνου μέρους (5). Qu'on lise ω ou α, lettres souvent très semblables dans la cursive byzantine, je ne doute pas qu'il s'agisse ici de la couleur bleue.

Ce dernier texte, rapproché par son éd. de *SB* X 10287 (Hermopolis ; 29. x.504), 2-3 (un nyktostratège νοτίνου μέρους τῆς Ἐρμουπολιτῶν) (6),

(1) Noter que le programme d'un spectacle donné à Oxyrhynchus au 6^e s. *P. Oxy.* XXXIV 2707 intercale des courses de char et des « numéros » artistiques, cynégétiques et athlétiques. Cf. CAMERON, *Circus Factions*, 213-214.

(2) *P. Oxy.* XXVII 2480, 10, 22, 28, 43, 81-83, 90, 97-99, 101, 105-108, 118 et 128. D'après la l. 43, les mimes de la ville étaient organisés en deux corporations ou « ateliers » (ἐργαστήρια) ce qui peut refléter une prise en charge de cet art par les deux couleurs. Sur la réorganisation du théâtre autour des couleurs, au Bas-Empire, voir CAMERON, *Circus Factions*, 193 sqq.

(3) HARRAUER, lettre du 14.i.1983. Il s'agit là de la plus ancienne attestation des couleurs en Egypte (à l'exception d'Alexandrie) et d'un indice précieux de la romanisation culturelle d'Hermopolis.

(4) *JHS* 86 (1966), 220 et *ZPE* 30 (1978), 233-234 (surtout 234). Sur la provenance du texte, voir *BGU* XII 2201 n. 3.

(5) L'éditeur, qui connaissait *P. Strasb.* 287, sans se prononcer sur le sens des mots en cause, estime que nous avons affaire avec un quartier d'Hermopolis.

(6) Sur le nyktostratège, voir les discussions de SIJPESTEIJN, dans l'éd. princeps de *SB* X 10287, *P. Lugd. Bat.* XVII 17, de THOMAS, *CE* 44 (1969), 347-352 et de MAEHLER, *BGU* XII 2201 intr.

présente l'intérêt spécial de faire connaître un quartier d'Hermopolis portant le nom de la couleur bleue, s'opposant entre autres, à un quartier sud (1), de même qu'il existait à Hérakléopolis, jusqu'en pleine époque arabe, une rue ou quartier des Bleus (*λαύρα Βενέτων*) (2). Ce quartier d'Hermopolis où était installée une corporation d'étoupiers, d'après *P. Strasb.* 287, possédait peut-être une église. Le codex fiscal inédit *P. Sorb. inv.* 2227 (Hermopolis ; ca. 590/600), f° x 1 → 24, fait, en effet, état d'un paiement *διὰ τοῦ Ἀγίου Θεοδώρου Βεναίτ(ου) μέρ(ους)*.

Au quartier bleu répondait assez naturellement celui de la couleur adverse, le quartier vert, avec ses édifices religieux, d'après le cautionnement hermopolite copte *BKU* III 355, 12-13 : **ΕΥΚΤΗΡΙΟΝ ΝΦ[Δ-ΓΙ]ΟΣ** [*lac.* |13 **ΠΡΑΣΙΝΟΝ ΧΕΡΟΣ**. Le *πράσινον μέρος* est encore attesté par *P. Lond.* III 1028, 18 (p. 227 ; voir *BL* I), texte attribué au 7^e s. et provenant très probablement d'Hermopolis (3). Ce compte très mutilé détaille des recettes recueillies dans ce ressort auprès d'artisans, de membres du clergé, responsables de ruelles, *θύμαι* (l. 19-25).

CPR VII 26 (Hermopolis ; 6^e s.).

Ces minutes de correspondances administratives, mal écrites et difficiles à lire, n'ont pas fini de solliciter les discussions. Dans *CE* 54 (1979), 340, j'avais proposé de remplacer, l. 19, *λόγου λαργιτι(ο)ναλίων ιγ (μυριάδες)ς* par *λόγ(ου) λαργιτίλλ(ων) λι(τρῶν) ιγ..ς*. Le mot grec correspondant à *largitionalia* se présente néanmoins ici sous une forme inédite et de ce fait suspecte. Après nouvel examen de la planche, je lis à présent *λόγ(ου) λαργ(ιτιοναλικῶν) τίτλ(ων) λι(τρῶν) ιγ (οὐγκιῶν)ς*, « du compte des titres (fiscaux) des largesses, 13 livres (d'or), 6 onces ». Voir *P. Cairo Masp.* I 67057 I 18 (*λαργιλιατ/ τιτλ/*, sans doute pour *λαργιτιοναλικῶν τίτλων*), *P. Flor.* III 377, 15, et *SPP* XX 143, 9. Toujours dans *CPR* VII 26, lire, l. 24, *περ(ὶ) ἀποστολῆς τῶν λαργ(ιτιοναλικῶν) τίτλων* au lieu de *λαργιτι(ο)ναλίων* (éd.) et *λαργι-*

(1) Il y a une ambiguïté ici sur le mot *méros*. On semble confondre le sens topographique avec la désignation même de la couleur comme « *pars* » (cf. CAMERON, *Circus Factions*, 15).

(2) Voir CAMERON, *Circus Factions*, 317 ; ajouter *P. Ross. Georg.* III 56 (707). RÉMONDON, *CE* 40 (1965), 172-173, ad. *P. Alex.* 35, où il a repéré une attestation des Bleus à Arsinoé, s'est mépris sur cette *laura* qu'il place à Arsinoé.

(3) Cela ressort de *CPR* V 21 n. 1.

τίλλων (moi-même). Modifier de même les l. 33 et 37, respectivement λόγου λαργ(ιτιοναλικῶν) τίτλ(ων) et περι τῶν λαργ(ιτιοναλικῶν) τίτλ(ων).

A propos des l. 25-26, où je lisais, *ibid.*, Φοιβάμμωνος / σιγγουλαρ(ίου) υἱοῦ κτλ., je relève que Thomas, *CR* 31 (1981), 267, propose σιτοπαρ(αλήμπτου). Cette divergence me fait apercevoir qu'il y a, sur le mot en cause, matière à discussion. Après consultation de la planche, tout en maintenant σι et γουλαρ je vois le défaut de ma lecture. Le premier *gamma* est douteux ou, du moins, semble surcharger un autre signe. Il est séparé du second *gamma* par un blanc anormal. Mais je remarque au-dessus de ce blanc un signe diacritique ('). Cela autorise à présent une lecture σιγ'γουλαρ(ίου). Voir des exemples de cette graphie dans *P. Oxy.* XVI 1882, 3 et 8 (cf. app. crit.) et 2047, 7 (sur le phénomène phonétique sous-jacent, voir Gignac, *Grammar* I, 162-163).

L. 30, au lieu de περ(ι) γνώσεως .ιρωνη λόγου σίτω(ν) ιδ λ-, (éd.), lire περ(ι) γνώσεως μικρῶν πλοίων σίτου ιδ λ. Je traduis : « Sur une liste de petits bateaux pour le blé de (l'indiction) 14, au nombre de 30 ». Je ne garantis pas mon interprétation de la lettre-chiffre λ. En revanche, je ne crois pas que ιδ puisse se référer à autre chose que l'indiction 14, clairement mentionnée, vu le contexte, à la l. 34. D'après des textes byzantins d'Aphroditô, le blé de l'impôt était transporté sur des μικρὰ σκάφη (*P. Flor.* III 293, 4 ; *P. Cairo Masp.* I 67030, A 4 ; III 67280, A 3). Sur l'opposition entre πλοῖα « grands » et « petits », voir *P. Vindob.* G. 24458 (Sijpesteijn, *Anagennesis* 2 (1982), 142-143).

L. 42 : maintenir le (μυριάδες) de l'éd. (μυριάδων plutôt, d'après le contexte) et supprimer mon injustifiable λι(τρῶν).

CPR VII 29 (Hermopolis ; déb. 7^e s.).

Le lecteur est prié de se référer ici aux corrections que j'ai proposées pour ce reçu d'impôts dans *CE* 54 (1979), 341 et (par l'aimable entremise de Sijpesteijn) dans *Anagennesis* 1 (1981), 95 n. 5. Ma lecture expunctuée ἀμῖνος (l. 1) me paraît à présent certaine. Il s'agit de l'anthroponyme Ἀμῖνος déjà attesté par *BGU* XII 2181, 9 (cf. la n. 9). L. 4, lire, en complétant des suggestions de Sijpesteijn, *ibid.* : + (paraphe illisible) Σαραπίων ἀπ(αιτητῆς) σ(υμ)φ(ωνῶ), au lieu de δι' ἐμοῦ Σαραπίωνος. σ(υμ)φ(ωνεῖ). Même changement pour la l. 7 (encore qu'il n'y ait pas de croix devant le « paraphe illisible » où l'éd. a cru reconnaître un autre δι' ἐμοῦ).

P. Mich. XIV 683 (Hermopolis ; 5^e s.).

Il s'agit d'un reçu délivré à Serenos, responsable de la police et maire du village de Thallou : *Σερήνω ριπαρ(ίω) μεί(ζονι) Θαλλοῦ* (l. 1). Ce qu'on sait des *riparii* villageois rend certes concevable un tel cumul de titres. Mais l'absence de copule fait difficulté. Si on confronte, à l'aide des pl. XVII à XIX, la forme abrégée *μει()* au *κερ()* (= *κεράτια*) de la l. 2, on note que ce qui a été lu *ι* correspond aussi bien à un *ρ* très cursif. On doit donc considérer la possibilité d'une forme *μερ()*. Or un document hermopolite contemporain du nôtre, *P. Flor.* III 304, fait état d'une nomination à une liturgie de *riparius*, en relation (on ne peut préciser à cause d'une fâcheuse détérioration de la fin de la l. 4) avec les *μερίδες* d'un haut personnage (domaines lui appartenant ? districts administrés par lui ?). Ce parallèle suggère pour notre reçu une lecture *ριπαρ(ίω) μερ(ίδος) Θαλλοῦ*, « policier en chef du district de Thallou ». Cette conjecture pourrait remettre en cause ma propre résolution *μερ(ισμὸς) κώμ(ης) Ἐρμηταρίου* à la l. 1 d'un document hermopolite tardif que j'ai publié dans *Anagennesis* 1 (1981), 223-225 et aussi, peut-être, ma discussion de *P. Lond.* III 1095 a et b de la n. 1 (sur l'obscur question des *merides* topographiques voir M. Drew-Bear, *Le nome hermopolite*, Chico, 1979, 43-44).

L. 3 de notre texte, lire *δ(ο)θ(έντα) μοι κτλ.* et non *ἀχθ(έντα)*.

P. Mich. XIV 684.

Ce document d'origine inconnue, attribué d'après l'écriture au 6^e s. (le 5^e ne me paraît pas improbable non plus d'après la pl. IX) est un inventaire d'articles (essentiellement de vêtements et tissus), intitulé, l. 2-4 : *ὑπομνηστικῶν εἰματίων | τῷ ἐν τῷ Πρισορίου διὰ τοῦ ἀδελφῶ | Μαρτυρίου παρ' ἐμοῦ Ζήνωνος*, ce qui se corrige, en suivant l'éd., *ὑπομνηστικὸν ἱματίων τῶν ἐν τῷ Πρισορίου διὰ τοῦ ἀδελφοῦ κτλ.* et se traduit : « List of clothes which are in the house of Prisorius, through brother Martyrius, from me, Zenon ».

Πρισόριος, « proper name, as yet unattested » (n. 3) est passé dans l'index des « personal names ». Je crois pourtant qu'il faut supprimer cette forme. Je note en effet, me référant à la planche, que le *σ* de *Πρισορίου*, par comparaison avec le mot *σιδόνη* (= *σινδόνιον*) de la l. 13, peut aussi se lire *δ*, un *delta* qui diffère, il est vrai, de celui de *σιδόνη*, recoupant presque le *iota* à sa gauche, mais qui en retient les traits essentiels, une boucle ouverte à droite surmontée d'un tiret oblique lé-

gèrement cambré, d'orientation à peu près *NO-SE*. Cela me conduit à proposer une lecture ἐν τῷ πραιτορίῳ pour ἐν τῷ πραιτωρίῳ, « *praetorium* ». Le document aurait donc conservé l'inventaire, exécuté par Zénon, de vêtements remis au prétoire, siège local ou « rest-house » du gouverneur provincial (cf. *P. Petaus* 48 n. 2), par l'intermédiaire de Martyrios, sans doute en vertu de quelque *munus* ou charge fiscale en nature. Il est précisément question de telles livraisons au prétoire d'Oxyrhynchus dans *P. Oxy.* XVI 1921, 2-3 (date controversée, 621 ou ca 560/70 ; cf. Carrié, *Les « dévaluations » à Rome* 2 (1980), 260, n. 4 du tableau II) (1).

Au début de la l. 7 de notre liste, je préférerais lire δμοί(ως) plutôt que ἀλη(θινὸν) παρακάλιον Ἀντιοχή(σιον) κτλ. Cet « *item* », unique dans le texte, a été ajouté parce que le vêtement dont il s'agit est de même nature que ceux de la l. 6 (des manteaux à capuchon, « façon Antioche »).

P. Ryl. IV 661 et *P. Oxy.* I 151.

Le premier de ces documents, attribué au 5^e s., comporte, l. 16-17, une souscription de Αὐρήλιος Ἰωάννης ῥήτορος | βουλευτῆς Ἑρμοῦ πόλεως. La traduction « Aurelius John, advocate, councillor of Hermopolis » élude le problème grammatical. Pourquoi ῥήτωρ est-il au génitif ? Ma réponse est la suivante : il ne s'agit pas d'une profession mais d'un patronyme, Ῥήτορος. Le nom Ῥήτωρ est attesté, selon *NB*, par *WO* 1056 et, plus sûrement en tout cas, par *P. Sorb.* inv. 2227 f^o 46 ↓ (Ῥήτωρ Τυράννου). Je le retrouve dans *P. Oxy.* I 151. Selon ce billet, daté de 612, les Apions envoient des matelots à Alexandrie πρὸς τὸν ἐνδοξ(ό)τ(ατον) ῥήτορα (l. 2) en vue de ramener ce *gloriosissimus* « advocate » (intr.) à Oxyrhynchus. Il est notoire que le prédicat ἐνδοξότατος ne s'employait que pour les membres de la plus haute aristocratie byzantine (sénateurs, ducs etc.). Même au 7^e s., il ne peut s'être dévalué au point qu'on l'attribue à de modestes rhéteurs. Il faut donc écrire Ῥήτορα dans *P. Oxy.* 151, 2, et considérer ce mot comme un nom propre.

P. Vatic. Aphrod. 12.

A la l. 10 de ce document comptable du 6^e s., je lisais (*Aegyptus* 61 (1981), 278) πρὸς κεφαλατ(ίκιον) α.εξ () κ(εράτια) ς au lieu de

(1) Le feuillet de codex hermopolite *SB* XII 11076 (6^e s.) donne peut-être une autre attestation d'un *praetorium* (cf. *CE* 48 (1973), 125 n. 19).

προσκεφάλαιον) α [ν]ο(μίσματα) β κ(εράτια) ς (éd.). J'attribuais à κεφαλάτιον, hapax papyrologique, un sens fiscal attesté seulement à l'époque médiévale dans le grec byzantin. Je crois maintenant qu'il faut lire προσκεφαλατ(ίκιον). Ce mot figurait déjà dans *SPP VIII* 1089, ordre de paiement hermopolite peu intelligible, mais dont la l. 2 doit se lire τῶ (l. τοῦ) προσκεφαλατικ(ίου) (καὶ) τοῦ ἀκκουβίτου, au lieu de τοῦ προσκεφαλωτικ() (καὶ) τοῦ ἐ[ξ]κουβίτου. Je dois à Harrauer les lectures τῶ et ἀκκουβίτου, évidentes d'après la photographie qu'il m'a aimablement procurée. Le voisinage d'ἀκκούβιτον (le lit ou la chambre à coucher ; cf. Cadell, *CE* 42 (1967), 204) indique le sens du premier mot, l'oreiller, une forme diminutive de προσκεφάλαιον, parallèle à προσκεφαλάδιον (cf. *P. Ryl.* IV 627, 40). Je propose donc cette acception pour *P. Vatic. Aphrod.* 12, 10, rejoignant ainsi pratiquement l'éditeur. Le α de α.εξ() (groupe que j'étais enclin à résoudre Ἀλεξ(ανδροείας)) doit être un chiffre. La signification du reste m'échappe.

SB V 7756 (Oxyrhynchus ; 27.ix. 359).

Ce texte célèbre, mainte fois commenté par les spécialistes de la fiscalité du Bas-Empire (1), comporte l. 1-12, le barème de diverses taxes assignées « à la tête », l. 13-21, un reçu d'impôts levés sur la base de ce barème et, l. 22-23, la date par l'ère d'Oxyrhynchus (années 36 et 5) et la souscription.

Les levées en partie, plus probablement même en totalité, sont afférentes à deux impositions, μερισμῶν β (l. 1-2). La manière dont se présente la l. 18, α (ἔτους) καὶ β (ἔτους) μερισμοῦ, laisse à penser qu'il s'agit des impôts de deux années successives. C'est du moins l'opinion de l'éd., jamais remise en cause à ma connaissance (2). Mais cela implique une contradiction par rapport aux l. 14-15, d'où il ressort que le reçu ne porte que sur le produit de l'indiction 2, ὑπὲρ γεννημά(των) | β (ἔτους) ἰνδικτ(ίωνος), d'une seule année donc (3).

(1) Voir en dernier lieu BAGNALL, *ZPE* 37 (1980), 185-196.

(2) H. I. BELL, *Mélanges Maspero* II, 1, 105-111 + pl. Voir ses n. 8 et 9. Je ne comprends pas bien sa n. 1 : « The β in l. 2 means the 2nd indiction (358-9), and the phrase μερισμῶν β suggests that, as we should expect, the charge (...) was spread over more than one year ».

(3) Il me paraît difficile de garder ici à γέννημα le sens agricole habituel de « récolte » (cf. encore RÉMONDON, *Proc. XIIIth Congress*, 432 et, apparemment, BAGNALL, *ZPE* 37 (1980), 190). Je crois qu'il faut poser fermement l'acception « produit fiscal », ou « recette attendue au cours de l'exercice » (une « récolte » au fond, si on veut, mais

Notons dans cette dernière citation une nouvelle apparition du sigle ($\epsilon\tau\omicron\upsilon\varsigma$), une sinusoïde flanquée à droite de deux tirets parallèles d'orientation SO-NE (ζ''). Nous le retrouvons encore deux fois, l. 22, dans la formule de datation, mais non résolu : ($\epsilon\tau\omicron\upsilon\varsigma$) (ici sous la forme « classique » L) $\lambda\zeta\zeta'' \epsilon\zeta''$. On comprend l'abstention de l'éditeur. Une formule développée ($\epsilon\tau\omicron\upsilon\varsigma$) $\lambda\zeta$ ($\epsilon\tau\omicron\upsilon\varsigma$) ϵ ($\epsilon\tau\omicron\upsilon\varsigma$) n'est pas très heureuse. Encore faudrait-il justifier l'usage de deux sigles différents, dans une même ligne, pour une même notion. En fait l'éd. n'a pas pu maintenir, pour un même signe, dans un même texte, une valeur symbolique constante et cela jette implicitement un doute sur les résolutions adoptées aux l. 15 et 18.

Rejoignant ici des observations antérieures de Youtie et de Bagnall et Worp, je suggère de voir dans les cinq occurrences du sigle litigieux une simple marque numérale (1). Cela supprime immédiatement la contradiction relative aux *merismoï* : nous n'en comptons plus deux sur deux ans, mais deux au cours d'une même année, l'indiction 2. Nous retrouvons dès lors, avec ces impositions annuelles multiples, une pratique fiscale bien connue au 4^e siècle (2).

SB XIV 11377.

Cette quittance d'impôts hermopolite délivrée à un $\epsilon\lambda\lambda\omicron\gamma\iota\mu\acute{\omega}\tau\alpha\tau\omicron\varsigma$ $\sigma\chi\omicron\lambda\alpha\sigma\tau\iota\kappa\acute{\omicron}\varsigma$ Jean fils de feu Taurinos est attribuée par l'éditrice, E. Wipzsycka, *Festschrift zum 150. jährigen Bestehen des berliner ägyptischen Museums*, Berlin, 1975, 459-462, à la deuxième moitié du 5^e s. Wipzsycka avait pour cela de bonnes raisons, la relation évidente du document avec le *Taurinosarchiv* dont l'essentiel des pièces est à pré-

qui ne préjuge ni de l'assiette ni de l'origine des espèces recueillies). Il me semble que ce sens ressort clairement, entre autres documents, de *P. Mich.* inv. 1378, 3 et 12 (cf. BAGNALL et WORP, *ZPE* 46 (1982), 240-241), parce que $\gamma\acute{\epsilon}\nu\eta\mu\alpha$, l. 12, se rapporte, pour une part, à la recette d'une capitation (l. 13) ; de *P. Panop.* 15, 14, parce que ce document a trait à un impôt professionnel.

(1) YOUTIE, *Textual Criticism*², 9 n. 20, 13 ; *Scriptiunculae* II, 951 n. 16 ; BAGNALL et WORP, *CSBE*, 2 n. 8.

(2) Voir *BGU* I 21, I, 11 (Hermopolite ; 340) (*merismoï* mensuels) ; *P. NYU* 13 et 14 (Karanis ; sans doute contemporains ; pour la date du dernier n^o, sans doute 363/4, voir BAGNALL, *P. Col.* VII, p. 6-7) ; *P. Col.* VII 131 (Karanis ; ca. 350-360). Voir aussi *P. Cairo Isid.* 71 et *SPP* XX 96, 2. Ces *merismoï* multiples, caractéristiquement exprimés en petite monnaie « d'argent » (deniers et talents) permettaient de mieux répartir les charges globales dans l'année. Il paraît pourtant que les autorités en abusaient (*P. Cairo Isid.* 71 et 73).

sent publié dans *BGU* XII. Mais Wipszycka ne pouvait connaître alors cette publication (du moins dans son état achevé) et ne disposait pas de toutes les données prosopographiques établies par l'éd. des *BGU* XII. Il me semble à présent certain que notre *scholastikos* est à identifier avec Jean II, fils de Taurinos II (*BGU* XII, p. xxiii). Taurinos II, un prêtre, était encore en vie le 2.vi.510 (*BGU* XII 2182) et en août/septembre 512 (*SB* IV 7369). Il est déjà mort le 4.ix.513 d'après *P. Coll. Youtie* II 90, location adressée à l'εὐδοκιμώτατος Jean (évidemment notre *scholastikos*) fils de Taurinos « de pieuse mémoire ». *SB* XIV 11377 est donc postérieur à 512/13. Le 13 Phaménoth indiction 1 de ce texte, se réfère au plus tôt au 9 mars 523.

Sans doute nous faut-il rapprocher Jean II d'un *scholastikos* homonyme hermopolite qui, le 29.ix.525, reçoit du *defensor civitatis* Dorothee (1) l'*eksphragisma* *BGU* IV 1094 (*PGB* 45 ; Seider 59, l. 6-10 ; cf. *BL* I).

CNRS (Paris)

Jean GASCOU

(1) A retrouver peut-être dans le reçu du 6e s. *P. Oxy.* XLI 2995 (qui vient d'Hermopolis) ; cf. intr.